



**Grand Conseil**  
Secrétariat de la  
Commission thématique  
de la modernisation du parlement

Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

Réf. : JM/16009087

Thématique :	
1 2 JUIN 2014	
Présidence	
SG	
Trésorerie	
Sécurité	
Scolaire	
Finances	
Territoire	
Mobilité	
Social	

**Association de communes vaudoises**  
Rte du Château 4  
Case postale 17  
**1185 Mont-sur-Rolle**

Lausanne, le 10 juin 2014

**EMPD ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur la modification de l'article 93 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (Cst-VD) et EMPL modifiant la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et EMPL modifiant la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil (LGC)**

## Consultation

Madame, Monsieur,

La Commission thématique de modernisation du Parlement (Comopar) a décidé de vous consulter sur l'exposé des motifs et projet de décret ainsi que sur les exposés des motifs et projets de lois cités en exergue.

En effet, la modification constitutionnelle ainsi que la modification de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) envisagées impacteront les communes pour les élections communales dès 2021 en ce sens que l'art. 82, al. 1 LEDP prévoit que « *[[]es dispositions qui régissent l'élection et les vacances de sièges au Grand Conseil sont applicables par analogie aux conseils communaux élus selon le système proportionnel* ».

La Comopar vous prie de lui transmettre votre avis d'ici au vendredi 22 août 2014 au plus tard.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Le secrétaire de la commission**

Jérôme Marcel

### Annexe :

- EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur la modification de l'article 93 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (Cst-VD) et EXPOSE DES MOTIFS ET PROJETS DE LOIS modifiant la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et modifiant la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil (LGC) et RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA MODERNISATION DU PARLEMENT chargée de mettre en œuvre les motions suivantes : Motion François Brélaz proposant de définir clairement la notion de groupe politique dans la loi sur le Grand Conseil (12\_MOT\_003) et Motion Régis Courdesse au nom du groupe vert/libéral demandant une modification de l'article 61, lettre a, chiffres 1 et 2, de la loi sur l'exercice des droits politiques (13\_MOT\_026)